



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 102594

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'opportunité du maintien du brevet des collèges. En effet, ce diplôme qui touche environ 800 000 élèves par an et qui mobilise les collèges pour leur organisation, à moins de sens dans le parcours scolaire actuel. Même si les épreuves ont été revalorisées en 2015 avec l'introduction d'épreuves orales, il semblerait plus judicieux de renforcer les modalités d'évaluation au collège. Certes, le brevet est l'occasion d'un entraînement à un examen, mais le fait qu'il ne soit pas obligatoire pour passer au lycée a tendance à relativiser son utilité. Au moment où l'éducation civique a été revalorisée et où les programmes ont largement évolué, le renforcement de l'évaluation continue des élèves devrait pouvoir être privilégiée. Il souhaiterait avoir son avis sur la suppression du brevet des collèges pour pouvoir mettre davantage de moyens sur la formation continue des professeurs de collège et la manière dont ils évaluent leurs élèves.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102594

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1195